

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

## **Bibliographie**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 60 (1919), p. 259-262

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1919\\_\\_60\\_\\_259\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1919__60__259_0)

© Société de statistique de Paris, 1919, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## IV

### BIBLIOGRAPHIE

---

**La Banque d'Algérie**, par Bernard LAVERGNE, chargé de cours d'Économie politique à la Faculté de Droit d'Alger (1).

L'histoire de la banque d'Algérie se divise en quatre périodes :

1<sup>re</sup> période : 1851-1880. — Elle fonctionne comme une banque d'émission et d'escompte à faible capital, subissant quelques à-coups dans le rapport de sa circulation à son encaisse.

2<sup>e</sup> période : 1881-1900. — La direction modifie la politique; on augmente son capital par un dédoublement d'actions; malheureusement, la nécessité du maintien du dividende ancien poussa la Banque à faire des opérations de crédit personnelles et directes sans garantie; son portefeuille se trouva rapidement encombré de billets n'ayant qu'une valeur discutable; de mauvaises récoltes viennent aggraver la situation dont la direction s'aperçoit heureusement et des mesures restrictives furent prises, mais la liquidation des créanciers créa une propriété foncière et l'on eut le spectacle étrange d'une banque possesseur d'un domaine de 11 millions (sur 20 de capital), et faisant valoir directement des terres, alors qu'elle était faite pour donner des crédits et gager du papier.

Au 30 octobre 1900, après le renouvellement du privilège, on assainit le portefeuille et les réserves (14 millions environ) furent presque totalement absorbées; le siège social fut transporté à Paris, le domaine agricole fut vendu et la Banque revint à son rôle d'émetteur et d'escompteur.

3<sup>e</sup> période : 1900-1914. — La Banque a participé au développement général de la colonie et a prospéré d'une manière évidente sous une sage et intelligente direction.

4<sup>e</sup> période, enfin, depuis la guerre. La Banque a pris un essor prodigieux et tout en augmentant sa circulation qui atteint 607 millions, a su conserver un rôle remarquable.

Le dividende distribué par la Banque représente une charge annuelle d'environ 5.500.000 francs à raison de 110 francs par action et pour 35 millions de capital effectivement versé, soit 16 % de ce capital ou encore de 0,8 à 2,1 ‰ du chiffre annuel des escomptes et encaissements de la Banque.

Les services rendus par la Banque au public sont appréciables en escomptant des effets même pendant les mauvaises périodes; ses dépôts sont relativement faibles, mais la Banque a pu, grâce à l'extension de sa circulation, faire face aux demandes d'escompte du public et fournir au Gouvernement les avances nécessaires (plus de 120 millions).

Une partie moins connue du rôle de la Banque et dont l'étude constitue la partie très originale du livre de M. LAVERGNE est celle relative au change franco-algérien;

---

(1) *Recueil Sirey*, Paris. Brochure 54 p. Prix, 2 fr. 50.

*a priori*, il n'y a pas de change, car on ne peut désigner sous ce nom la commission postale d'envoi de fonds : 75 centimes pour les premiers mille francs et 50 centimes ensuite par mille francs ; mais il faut tenir compte du règlement effectif des opérations ; si la Banque trouve suffisamment de remises sur la France, elle peut les remettre au Trésor et payer ses envois, mais si ces remises sont insuffisantes, elle emprunte au Trésor qui lui fait payer un intérêt croissant avec la somme : 0 jusqu'à 20.000 ; 1 % de 20.000 à 25.000 ; 2 % de 25.000 à 30.000 ; 2,50 % de 30.000 à 60.000 ; 2,75 % de 60.000 à 100.000 ; 3 % de 100.000 à 125.000, et le taux des bons du Trésor au delà ; c'est ce paiement d'intérêts qui constitue le change effectif quand l'Algérie est débitrice de la France puisqu'en fait, tous les comptes de trésorerie se centralisent au Trésor.

En fait, en ce moment, le change, s'il existait, serait favorable à l'Algérie puisque la Banque a une créance de 150 à 200 millions sur le Trésor, en raison des paiements que la Métropole a dû faire à l'Algérie pour le paiement des dépenses militaires, achats, etc...

M. LAVERGNE a conclu que le change était en définitive à la charge de la Banque : il n'est pas d'exemple d'un établissement de crédit supportant bénévolement des charges sans les repasser à ses créanciers ; il est certain que dans les moments de crise, le taux de l'escompte s'élevant pour les débiteurs de la Banque, ce sont ces derniers qui ont supporté la perte et ils bénéficient un peu de la situation actuelle... Mais naturellement moins qu'ils ne pourraient l'espérer.

Mais M. LAVERGNE fait remarquer avec raison que la baisse du taux en Algérie ne concordant pas nécessairement avec celle du taux en Europe, il peut se produire des exportations de capitaux qui ramènent rapidement la situation créditrice de la Banque à une valeur moindre et le mouvement recommence.

On peut conclure comme l'auteur que la redevance payée est bien faible en regard des immenses avantages de la fixité du change obtenue.

La valeur monétaire du billet de la Banque de l'Algérie avait été rigoureusement calculée lors de la fondation ; en aucun cas, le montant des billets en circulation cumulé avec celui des sommes dues par la Banque en compte courant ne pouvait excéder le triple du numéraire en caisse ; cette clause fut rapportée en 1900, sauf limitation fixée par la loi ; cette mesure n'a pas donné de mauvais résultats puisqu'en fait, le billet algérien s'appuie sur le billet français à cause de la relation du change ; la banque d'Algérie, malgré sa façade, est donc en fait une greffe pratiquée à la fois sur le ministère des Finances et la Banque de France

M. LAVERGNE termine son exposé par l'indication des clauses du renouvellement du privilège et du projet de banque industrielle algérienne, questions connues.

L'étude de notre collègue est extrêmement intéressante, bourrée de chiffres et de faits nouveaux, clairement présentée et lui fait grand honneur.

A. B.

\*  
\*\*

**Le Fichier central d'assistance et d'aide sociale**, d'après une étude de M. Édouard FUSTER, dans la *Revue philanthropique* du 15 novembre 1918.

Les membres de la Société de Statistique sont, de longue date, au courant des importants services que peut rendre la tenue de fiches individuelles pour les recherches tant qualitatives que quantitatives. Ils ne trouveront peut-être pas inutiles quelques indications sommaires sur une application de cette méthode à la coordination des renseignements recueillis dans le domaine de l'assistance publique et privée.

Depuis des années certaines « œuvres » françaises, et en particulier l'Office central des Œuvres de bienfaisance, avaient constitué des dossiers et des collections de fiches relatives aux familles nécessiteuses. Ces œuvres avaient d'autre part commencé à se mettre en rapports les unes avec les autres et à se communiquer leurs

informations. Ces tentatives ont pris plus d'ampleur lorsque la Croix-Rouge américaine est venue s'installer à Paris avec ses puissants capitaux mis au service de vues larges et d'initiatives énergiques. Sous ses auspices fonctionne à Paris (14, rue de Richelieu) un « Fichier d'assistance et d'aide sociale » dirigé par un comité français groupant des représentants de toutes les tendances (1).

« Son but statutaire, dit M. Fuster, est d'aider les services publics, œuvres privées et personnalités bienfaitantes à assister toutes les vraies misères de la façon la plus avertie et la plus efficace. Les *vraies* misères? Il s'agit donc bien, sans doute, d'aider à écarter la mendicité professionnelle, les exploités de la bienfaisance et même à prévenir les doubles emplois. Mais on a aussi et surtout en vue de rendre, au profit de toutes les vraies misères, l'assistance plus avertie et plus efficace, de l'aider par la division du travail à juxtaposer et à superposer les différents secours d'une façon rationnelle, préventive, éducative. Mieux assister qui en a besoin (et, en passant, ne plus aider qui n'en a pas besoin), au prix, non d'une unification qui risquerait de bureaucratiser et stériliser la bienfaisance, mais au prix d'une organisation, d'une coordination : voilà, en somme, ce que beaucoup désirent depuis longtemps, ce que le Fichier central aidera à réaliser. » Le besoin de cette méthode est né du développement des grandes villes, de la multiplicité des bienfaiteurs qui, agissant au hasard, gaspillent leur temps et leurs ressources tandis que, parmi les malheureux, les uns se laissent démoraliser et « paupériser », les autres attendent en vain l'aide pleinement efficace. Le manque d'informations en est une cause essentielle. Dans les campagnes, où tout le monde se connaît (sauf, bien entendu, dans les régions dévastées par la guerre), le nombre des pauvres a rapidement décru, et nous pourrions citer telles communes rurales où le bureau de bienfaisance ne trouve plus de clients quoique la population n'ait pas diminué.

Une difficulté consiste à concilier le maximum d'information avec le maximum de discrétion, de telle sorte que l'autonomie des œuvres ne soit pas compromise et que la dignité des assistés soit respectée. Sans entrer dans les détails donnés par M. Fuster au sujet de la *fiche d'un type unique* et de l'*enquête unique* pour chaque famille d'une même circonscription, il suffit de dire ici que le *Fichier central* mentionne simplement le nom des œuvres qui ont été sollicitées au profit d'un même individu. Ce n'est là qu'une donnée élémentaire, mais elle facilite tout le reste. Le *Fichier central* de Paris est, pour les services, œuvres et personnalités charitables de la ville, un bureau d'informations confidentielles et réciproques faisant connaître si et par qui une famille dont un membre demande assistance a déjà été signalée; c'est « un bureau d'échange, procédant par fiches, grâce auquel tout bienfaiteur pourra ne plus risquer un effort d'aide sociale au bénéfice d'un être humain, sans avoir au préalable recouru à l'expérience de toutes les autres personnalités ou collectivités qui ont, à un moment quelconque, été amenées à s'occuper de cet être ou de ses proches ».

Pour arriver à ce but, le Fichier s'est d'abord fait communiquer par les principales œuvres un stock initial de renseignements, les a classés et recoupés, puis complétés par des renseignements courants qu'il reçoit chaque jour et qu'il met à la disposition de ses adhérents au moyen d'un système de correspondance ingénieusement simplifié. Chaque famille est inscrite sur deux fiches : une fiche d'identité par nom de famille, et une fiche par nom de rue et numéro d'immeuble.

Quels ont été les premiers résultats? Dès juillet 1918, le bureau, organisé depuis peu de semaines, avait reçu des demandes sur plus de 4.500 familles; en août il en avait reçu 8.500; en septembre encore environ 8.500; en octobre près de 9.000. Dans la journée de travail la plus chargée, le Fichier a reçu et enregistré des demandes (auxquelles il a immédiatement répondu) concernant 1.763 familles. Au milieu de novembre 30.000 à 40.000 familles figuraient au Fichier central de Paris.

---

(1) Sur d'autres questions du même ordre, voir, dans le numéro de mars 1919 de notre Journal, l'intéressant article de M. G. CAPOUX, intitulé : « L'Œuvre de la Croix-Rouge américaine en France ».

A ce moment ses dirigeants avaient pour projet d'essaimer en province, dans la mesure où les ressources matérielles de l'organisation le permettraient. Les services qui pourraient être rendus ainsi dans les régions libérées de l'occupation ennemie sont évidents. Ils pourraient s'étendre encore plus, si les renseignements portaient, non seulement sur l'assistance pécuniaire, mais aussi sur les demandes d'emploi. Toutefois, l'extension est subordonnée au nombre des adhésions. Leur multiplicité constituera un nouvel argument en faveur de l'esprit de solidarité français, auquel les œuvres américaines ont tenu maintes fois à rendre hommage en lui apportant leur appui.

E. B. D.

---